

**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL  
sur le Postulat Nathalie Jaccard et consorts –  
L'illettrisme, un fléau : comment y remédier dans l'école obligatoire ?**

**Rappel du postulat**

*En Suisse, une personne sur six maîtrise mal les compétences de base en écriture et en lecture, près de la moitié a suivi sa scolarité en terre helvétique. Aujourd'hui encore plus qu'hier avec l'avènement de la culture numérique, la complexité de la diffusion de l'information et de la communication, être en situation d'illettrisme est un véritable facteur d'exclusion sociale, culturelle et économique.*

*Selon l'Office fédéral de la statistique, les coûts annuels en Suisse de l'illettrisme sont estimés à près de 1,3 milliard. La difficulté d'insertion de ces personnes reporte des charges sur l'assurance chômage ou sur les prestations sociales.*

*Nous avons la chance de pouvoir compter sur diverses associations et organisations qui aident les personnes dans cette situation à rattraper les retards. Toutefois, il semble qu'il n'y ait pas de mesures concrètes et généralisées qui interviennent dès le début de la scolarité. Certains pays frontaliers, mais également la Turquie, des pays scandinaves et le Québec ont pris des mesures dans le cadre de l'école afin de favoriser l'apprentissage et le plaisir de la lecture, comme celles préconisées et pratiquées dans le cadre de l'Association « Silence on lit ! »*

*« Silence on lit ! » est une association qui depuis plus de 15 ans, a pour but, la promotion du plaisir de lire et de ses bienfaits en mettant en place des initiatives de lecture quotidienne de 10 à 15 minutes. Il ne s'agit pas de commander à un enfant un temps de lecture, mais de s'arrêter collectivement et de lire en silence.*

*Le concept est : dans les établissements qui ont fait le choix de cette activité, de choisir un moment fixe dans la journée pour que tout le monde participe à cette pratique tant les élèves, que les professeurs, le personnel administratif, logistique et autres. Ainsi, les adultes ne sont pas seulement des « donneurs de leçons » ou des prescripteurs, mais donnent aussi l'exemple. Ces quelques minutes prises quotidiennement à la même heure sur le temps scolaire offrent non seulement une gymnastique mentale, mais également un temps de ressourcement.*

*La durée idéale est, selon divers études et bilans réalisés depuis 15 ans, de ¼ d'heure permettant ainsi au lecteur de se concentrer sur son histoire, de s'évader sans pour autant casser le rythme de travail.*

*Chacun et chacune est libre de lire le livre qui lui plaît, que ce soit de la bande dessinée, de la science-fiction, un roman policier, historique, ou autre. La seule contrainte est que cela ne soit pas des manuels scolaires, de la propagande, que cela ne soit pas non plus des journaux, des magazines, des mails, des SMS et autres lectures furtives.*

*Les bienfaits de ces actions sont multiples et dans les établissements qui ont fait le choix de mettre en place une telle méthode il a été constaté que les élèves :*

- sont plus calmes et moins stressés ;*
- font de nets progrès en grammaire, orthographe et rédaction ;*
- ont une meilleure concentration et faculté de mémorisation ;*
- ont développé une meilleure capacité d'analyse et également une ouverture sur le monde qui les entoure.*

*Pour toutes ces raisons, le présent postulat demande au Conseil d'Etat :*

- de définir les coûts de l'illettrisme dans le canton ;*
- une statistique du nombre de personnes entre 15 et 30 ans en situation d'illettrisme ;*
- de renforcer les mesures dans le cadre scolaire afin de prévenir et lutter contre l'illettrisme ;*
- d'étudier les possibilités de mettre en place un concept quotidien de lecture dans le cadre scolaire à l'image de ce qui se pratique dans le cadre de l'Association : « Silence, on lit ! ».*

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Nathalie Jaccard  
et 38 cosignataires*

*Suivant la recommandation de sa commission chargée d'examiner ce postulat, le Grand Conseil l'a renvoyé au Conseil d'Etat lors de sa séance du 13 novembre 2018.*

## Rapport du Conseil d'Etat

### 1. L'illettrisme dans le Canton de Vaud

Les critères de l'illettrisme sont complexes, et la postulante se rallie à la définition suivante : « L'illettrisme désigne des personnes qui, après avoir été scolarisées, n'ont pas acquis les connaissances de base en français et en mathématiques pour être autonomes dans des situations simples ». Dans un pays industrialisé où l'écrit est omniprésent, cela équivaut à ne pas correspondre aux normes reconnues par la société, à être privé des moyens permettant de participer pleinement à la vie professionnelle, sociale et civique.

Selon l'enquête Adult Literacy and Life Skills Survey 2003 (ALL)<sup>1</sup>, en Suisse environ 800'000 personnes ont des difficultés avec la lecture et le calcul, soit une personne sur six. En Suisse romande, 210'000 personnes sont concernées par l'illettrisme ou l'analphabétisme. Dans le canton de Vaud, les statistiques les plus récentes sur le niveau de lecture des élèves vaudois datent de la toute dernière enquête PISA publiée en 2012. Elle révèle le fait que 12,3% des élèves vaudois ont un seuil de compétences au-dessous duquel il est difficile de suivre une scolarité harmonieuse.

Cela étant, en dehors de l'extrapolation au Canton de Vaud qui peut être faite des statistiques susmentionnées, le Conseil d'Etat ne dispose pas d'indications chiffrées spécifiques qui permettraient de déterminer précisément le nombre de personnes entre 15 et 30 ans en situation d'illettrisme et de définir les coûts de l'illettrisme sur le plan cantonal. En ce qui concerne les coûts, il peut toutefois relayer l'évaluation des données de l'enquête ALL précitée, commanditée par l'Office fédéral de la statistique<sup>2</sup> et résumée comme suit : « *La somme des pertes de gains individuels, de celles qui en découlent pour le fisc, des dépenses de la collectivité en allocations de chômage et en aides sociales, se montent à 1,1 milliards de francs. L'économie de ce montant, que permettrait l'éradication de l'illettrisme, signifierait un gain de plus de 300 millions pour les pouvoirs publics et un revenu amélioré de 310 millions pour l'ensemble des 24'000 personnes qui auraient quitté leur statut d'illettré* »<sup>3</sup>. Rapportée au niveau cantonal, l'estimation de ces coûts pourrait ainsi être de l'ordre de CHF 100 millions pour Vaud.

### 2. Les actions menées à l'école obligatoire pour renforcer la lecture

Il convient d'abord de rappeler qu'il existe déjà des mesures pour identifier d'éventuelles lacunes en lecture, une ou un élève ne pouvant en principe pas être promu de la 4<sup>e</sup> à la 5<sup>e</sup> année si elle ou il n'a pas atteint les objectifs au niveau de la lecture. En outre, une épreuve cantonale de référence (ECR) en lecture-écriture a été mise en place pour donner un repère extérieur aussi bien aux parents qu'au corps enseignant.

Cela étant, l'un des défis majeurs de l'école est d'apporter aux élèves les compétences en lecture et en écriture suffisantes pour évoluer de façon autonome dans la société, tout en renforçant le goût et le plaisir de les pratiquer à l'école, et au-delà.

Pleinement conscient que des progrès peuvent être faits et parce que le numérique intensifie encore le besoin de maîtriser l'écriture et la lecture, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a ainsi publié, en novembre 2019, un message politique « *Pour une mobilisation publique en faveur de la lecture, de l'écriture et du livre* »<sup>4</sup>. Des actions et des recommandations pour l'école y sont détaillées, ainsi que le soutien aux actrices et acteurs culturels et aux bibliothèques. Dans ce contexte, il apparaissait important de valoriser des actions similaires à celles promues par l'Association « *Silence, on lit !* » déjà menées avec succès et enthousiasme sous différents noms et sous de multiples formes dans les pays francophones. Dans le canton de Vaud, des projets adaptés et évolutifs ont lieu depuis 2017, là aussi à la satisfaction de toutes et tous. Ainsi, en lançant l'opération « *Le bruit des pages* » le 11 novembre 2019, le DFJC avait comme objectif de donner ou redonner le goût de la lecture aux élèves. Cette opération se poursuit et vient de vivre une nouvelle édition en février 2022, la suivante étant prévue en novembre 2022.

<sup>1</sup> <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/education-science/enquetes/all.html>

<sup>2</sup> Volkswirtschaftliche Kosten der Leseschwäche in der Schweiz (12.04.2007), Büro für arbeits und sozialpolitische Studien BASS AG, 2007, <https://www.bak.admin.ch/dam/bak/fr/dokumente/kulturfoerderung/berichte/volkswirtschaftlichekostenleseschwaechenderschweiz.pdf.download.pdf/volkswirtschaftlichekostenleseschwaechenderschweiz.pdf>

<sup>3</sup> Volkswirtschaftliche Kosten der Leseschwäche in der Schweiz : résumé de M. Philippe Hertig <https://www.bak.admin.ch/dam/bak/fr/dokumente/kulturfoerderung/berichte/volkswirtschaftlichekostenleseschwaechenderschweizzusammenfassung.doc.download.doc/volkswirtschaftlichekostenleseschwaechenderschweizresume.doc>

<sup>4</sup> voir le communiqué de presse publié le 11 novembre 2019 « *100'000 livres se sont ouverts pour une mobilisation publique en faveur de la lecture, de l'écriture et du livre* » (accès direct au document : [https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/accueil/fichiers\\_pdf/2019\\_novembre\\_actus/Pour\\_une\\_mobilisation\\_publicque\\_en\\_faveur\\_de\\_la\\_lecture\\_de\\_l'écriture\\_et\\_du\\_livre.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2019_novembre_actus/Pour_une_mobilisation_publicque_en_faveur_de_la_lecture_de_l%27écriture_et_du_livre.pdf))

Le soutien en faveur de la lecture, de l'écriture et du livre par le canton de Vaud repose ainsi sur deux piliers principaux. Le premier est une politique éducative forte pour un enseignement de la lecture et de l'écriture qui place la maîtrise de la langue au centre de sa mission, afin de donner à toutes et à tous, dès le plus jeune âge, puis tout au long de la vie, des compétences de base dans la maîtrise de la langue à l'écrit et le goût de la lecture. Le second est une politique culturelle de soutien au livre qui considère le livre comme un bien culturel et patrimonial majeur et qui s'insère dans l'ensemble de la chaîne du livre, de sa création à sa diffusion.

La Direction pédagogique de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) œuvre afin d'améliorer l'efficacité de l'enseignement de la lecture, que ce soit en créant des ressources et des moyens d'enseignement complémentaires ou en organisant des journées cantonales de formation, en collaboration avec la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP). Elle propose également chaque année de nouveaux ouvrages pour alimenter les bibliothèques de classe avec des livres de qualité, adaptés à l'âge des élèves et conformes aux prescriptions du Plan d'études romand (PER).

De plus, les bibliothèques scolaires participent au projet global de formation de l'élève par la mise en œuvre d'une politique documentaire et d'un programme d'animations pédagogiques, en adéquation avec les missions de l'école. Par ailleurs, la HEP propose chaque année un éventail de formations continues pour améliorer l'enseignement de la lecture. Enfin, des partenaires externes proposent également aux enseignantes et enseignants des activités et des ressources pour promouvoir la lecture à l'école (Bibliomedia, Globlivres, SER, ISJM Arole, Association vaudoise des écrivains, SLFF, BdL, Pro Senectute, La Voie des Arts, ...).

Depuis le dépôt du postulat, on relèvera les actions particulières suivantes :

- l'organisation, en 2017, d'une journée cantonale de formation continue : « *Savoir lire à l'école et pour la vie* » ;
- la mise en œuvre, le 11 novembre 2019, de la première édition du « *Bruit des pages* ». À 10h10, tous les établissements et tous les élèves vaudois de la scolarité obligatoire se sont arrêtés pour un moment de lecture plaisir. Cette manifestation a connu un grand succès médiatique et a été un beau tremplin pour le lancement de la politique de promotion de la lecture, de l'écriture et du livre par le DFJC ;
- la mise à disposition, à la rentrée 2020, d'une évaluation diagnostique de début de 3<sup>e</sup> année, accompagnée de pistes de remédiation ;
- la réalisation d'un livre de lecture « *Mes premiers pas en lecture* » pour les élèves de 3<sup>e</sup> année, avec une approche syllabique – ce nouveau matériel didactique a été distribué aux élèves dès la rentrée scolaire d'août 2021 ;
- l'organisation, le 8 septembre 2021, d'une conférence sur la lecture avec Michel Fayol et Catherine Martinet : « *Enseigner la lecture à des élèves avec ou sans besoins éducatifs particuliers* ».

### 3. Les perspectives

Concernant « *Le bruit des pages* », un large éventail de possibilités pour étendre ce concept dans un maximum d'établissements du canton est actuellement à l'étude. Des activités clé en main produites par la Direction pédagogique de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de l'enseignement spécialisé (DGEO) sont proposées au corps enseignant.

La première année d'introduction, en 3<sup>e</sup>, du livre de lecture « *Mes premiers pas en lecture* », à la rentrée scolaire d'août 2021, fera l'objet d'une évaluation, afin de déterminer son impact sur les apprentissages des élèves en lecture-écriture.

Des nouveaux moyens d'enseignement du français sont en cours de réalisation en Suisse romande. Ils seront introduits progressivement dans toutes les classes du canton de la 1<sup>re</sup> à la 11<sup>e</sup> année, à partir de 2023. Ces moyens visent un enseignement efficace de la compréhension et de la production de l'écrit, par une pédagogie universelle et un enseignement explicite. L'introduction de ces ouvrages dans le canton de Vaud sera accompagnée d'une formation de qualité pour l'ensemble des enseignantes et enseignants.

Il est en outre envisagé de mandater l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP), du Secrétariat général du DFJC, pour une étude visant à déterminer l'efficacité des nouvelles mesures déployées depuis 2017.

#### 4. Conclusion

Le DFJC est convaincu que la langue écrite est un vecteur d'enseignement, de communication et de culture, mais aussi un outil à la base des apprentissages dans toutes les disciplines. Sa maîtrise orale et écrite est donc une compétence primordiale que chaque élève doit pouvoir s'approprier, faute d'être exclu de l'information et de la culture.

Pour atteindre l'objectif ambitieux de donner le goût de la lecture à tous les élèves, il faut que l'école continue d'agir sur les trois dimensions transversales et indissociables que sont l'enseignement, la motivation et le partage, en proposant des moyens et des démarches d'enseignement efficaces. En ceci, la mise en œuvre du « *Bruit des pages* » ou de projets similaires, comme le demandait la postulante, a sa place parmi les actions menées par l'école pour promouvoir la lecture.

Le défi pour l'école est de faire en sorte que les élèves bénéficient d'un enseignement qui, tout en leur apportant les compétences en lecture suffisantes pour évoluer de façon autonome dans la société, leur donnera un goût pour la lecture qui perdurera au-delà de leur scolarité.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 18 mai 2022.

La présidente :

*N. Gorrite*

Le chancelier :

*A. Buffat*